



AR Prefecture

005-200034502-20240410-2024_043-DE
Reçu le 12/04/2024

EN CHAMPSAUR

Extrait du registre des

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du cinq avril 2024 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 1

Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 2

Mme Marie-Noëlle CHAIX ayant donné pouvoir à Mme Marie FESTA, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

ACQUISITION – AVENUE DE PREMONGIL – PARCELLE ZE 67

Monsieur le Maire

Rappelle au Conseil Municipal que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur souhaite détenir la maîtrise foncière sur le secteur de l'avenue de Prémondil (jonction avec la RD945) et tout particulièrement sur l'emplacement réservé (ER) permettant l'élargissement de la voie publique.

Rappelle que des négociations amiables ont été engagées auprès du propriétaire (Monsieur Félix PEREZ), depuis plusieurs mois. Ce dernier est favorable à cette cession auprès de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Un prix de 38€/m² a été négocié entre les deux parties. Les frais notaires en sus pour la commune.

Rappelle que cette parcelle a une contenance de 318m². Le montant de l'acquisition s'élève donc à 12 084,00€ hors frais de notaire.

Rappelle les dispositions de l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.



AR Prefecture

005-200034502-20240410-2024_043-DE
Reçu le 12/04/2024

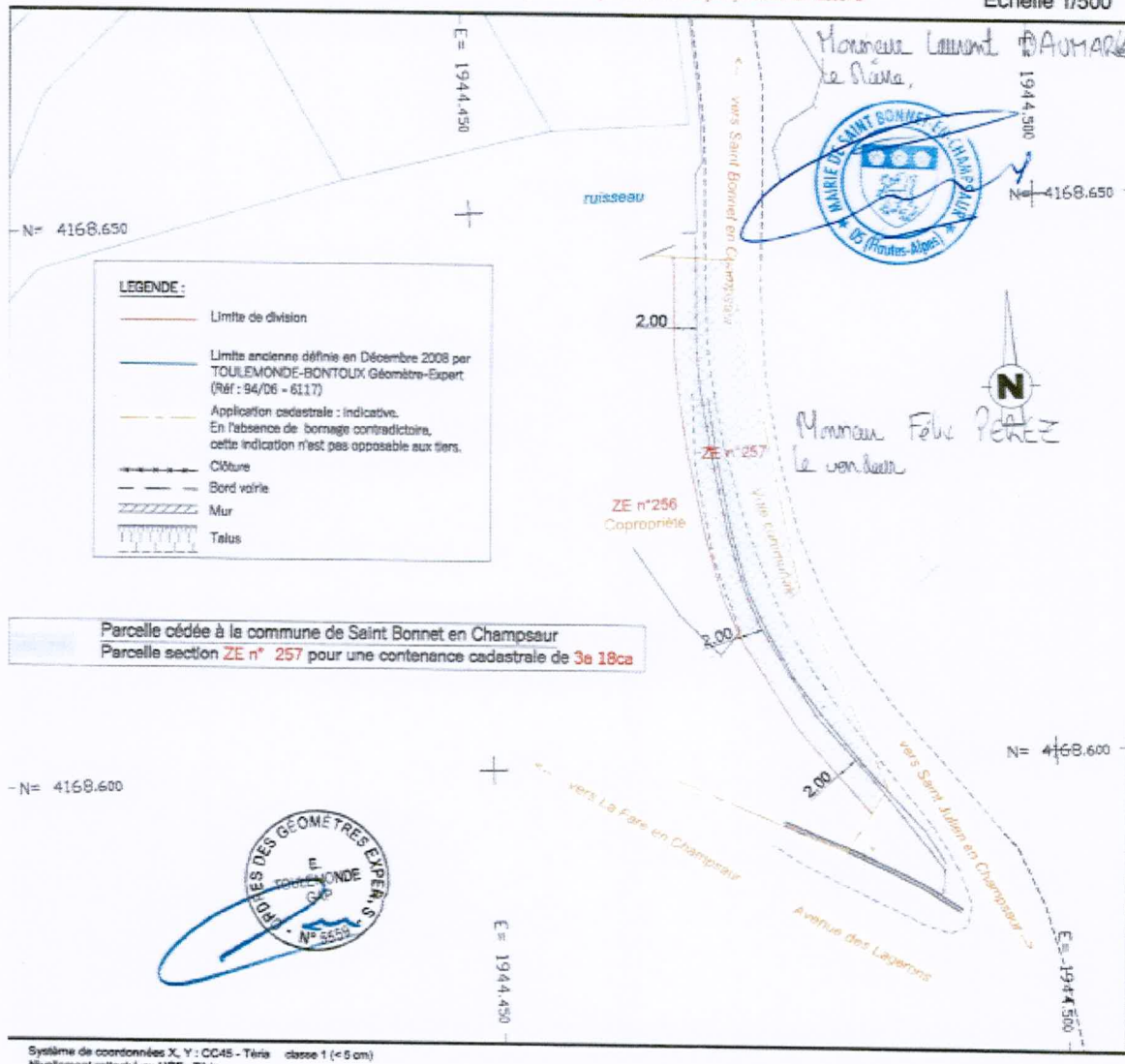
Parcelle cadastrée Section ZE n° 67

Commune de Saint Bonnet en Champsaur

PLAN DE DIVISION

Un original de ce plan est conservé dans les archives du Géomètre-Expert. Il ne peut être modifié qu'avec son accord

Echelle 1/500



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur de procéder à terme à un élargissement de la voie publique sur l'avenue de Prémongil et par conséquent d'en maîtriser le foncier.

Considérant les négociations amiables engagées entre le propriétaire et la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur.



AR Prefecture

005-200034502-20240410-2024_043-DE
Reçu le 12/04/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver l'acquisition de la parcelle ZE67 et d'une surface totale de 318m² au tarif de 38,00 € du mètre carré hors frais de notaire (soit un montant total de 12 084,00 €).

ARTICLE 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **12 AVR. 2024**
Affiché ou publié le : **11 AVR. 2024**

Ainsi fait et délibéré le 10 avril 2024
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK